

# RAPPORT ANNUEL 2019

Posted on novembre 5, 2020



## التقرير السنوي 2019

2019

## RAPPORT ANNUEL 2019

Conformément à la loi organique régissant le Conseil Economique Social et Environnemental, le rapport du Conseil comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays ainsi qu'une présentation des activités du Conseil pour l'année 2019.

Le Conseil procède à un examen des principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental, tout en proposant un certain nombre de recommandations et d'orientations en matière de politiques publiques. Cet examen représente le point de vue de la société civile organisée, riche par la diversité des orientations et des expériences professionnelles et sociales des différentes catégories composant le Conseil.

Par ailleurs, et étant donné l'ampleur du choc systémique qui a frappé de plein fouet l'économie et la société marocaines dans le contexte de la pandémie mondiale de la Covid-19, le rapport annuel de 2019 a consacré, à titre exceptionnel cette année, la partie relative aux points de vigilance aux répercussions multidimensionnelles de la crise sanitaire, au défi de la relance à court terme, ainsi qu'aux inflexions majeures qui s'imposent sur les plans économique et social à moyen et à long termes.

S'agissant du Focus du rapport annuel, celui-ci a été dédié cette année à une question d'une grande importance pour notre pays, à savoir la Situation économique et sociale autour des points de passage frontaliers de Sebta et Melilla. L'accent a été mis particulièrement sur la problématique de la contrebande dans les régions limitrophes aux deux présides occupés, ainsi que sur les politiques à engager pour offrir des alternatives viables aux populations locales, après la décision marocaine unilatérale récente de fermer les passages concernés.

Dans la troisième partie du rapport annuel, le Conseil présente son rapport d'activité pour l'année 2019, ainsi que son plan d'action au titre de l'année 2020.

[Consulter le rapport](#)